



STATUTS ET RÈGLEMENTS

FACULTÉ D'ÉDUCATION - UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Adoptés le 2 février 1998 par le Comité scientifique. Adoptés, avec modifications, le 23 novembre 1998 par le Comité scientifique, puis le 21 novembre 2001 par le Conseil d'administration. Adoptés, avec modifications, le 20 février 2002 par le Comité scientifique, puis le 9 octobre 2002 par le Conseil d'administration. Modifications adoptées le 5 février 2004 par le Comité scientifique, puis le 7 octobre 2004 par le Conseil d'administration. Modifications adoptées le 18 septembre 2008 par le Comité scientifique après proposition de l'Assemblée générale le 28 août 2008, puis approuvées par le Conseil d'administration le 27 novembre 2008. Adopté le 20 décembre 2012 par le Bureau de direction scientifique et approuvé lors de l'Assemblée statutaire des membres le 20 décembre 2012.

20/12/2012

Statuts et règlements

Faculté d'éducation - Université de Sherbrooke

1. HISTORIQUE ET MISSIONS

Créé en 2001, le *Centre de recherche sur l'intervention éducative* (CRIE) est reconnu par l'UdeS en tant que centre d'excellence en recherche par l'Université de Sherbrooke. Il est né en 1991 d'un regroupement de professeures et professeurs, le *Groupe de recherche interdisciplinaire en didactique des disciplines* (GRIDD). L'arrivée de tierces personnes a permis de consolider ce premier noyau pour former, en 1994, le *Laboratoire de recherche interdisciplinaire en didactique des disciplines* (LARIDD) dont la reconnaissance formelle par le Conseil de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke avait été acquise le 14 mai 1993. Il a connu une restructuration conduisant à la formation, en 1998, du *Groupe de recherche sur l'interdisciplinarité dans la formation à l'enseignement* (GRIFE) qui avait vu cette reconnaissance reconfirmée par le Conseil de la Faculté d'éducation le 23 mars 1998 et par le vice-rectorat à la recherche, qui lui avait accordé le statut d'équipe en émergence pour l'année 1998-1999 et celui de groupe d'excellence à partir de mai 1999. Il deviendra en 2001 le CRIE. Parallèlement, de 1994 à 2008 celui-ci a constitué l'une des trois structures du *Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante* (CRIFPE), reconnue par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC). À partir de 2008, ces dernières ont adopté des fonctionnements distincts. La réflexion sur l'évolution du CRIE vers le *Centre de recherche sur l'intervention éducative et socioéducative* (CRIÉSÉ) a été effectuée en collégialité entre les membres du Bureau de direction (BD) du Centre de recherche, et approuvée lors de l'Assemblée statutaire de ses membres ayant eu lieu le jeudi 12 avril 2012. Le CRIÉSÉ est reconnu de nouveau par l'Université de Sherbrooke comme centre de recherche le 12 juillet 2012.

Ses missions sont principalement axées sur la recherche en éducation et sur la formation à la recherche en éducation. Dans cette perspective, le CRIÉSÉ vise à :

- 1° favoriser la production de nouveaux savoirs en relation avec les pratiques d'éducation et de formation;
- 2° assurer la formation des chercheuses et chercheurs dans le domaine de l'intervention éducative et socioéducative;
- 3° soutenir les activités scientifiques sur l'intervention éducative et socioéducative dans le contexte spécifique de la formation initiale et continue à l'enseignement;
- 4° contribuer à la formation aux pratiques de recherche en éducation;
- 5° assurer la diffusion et le transfert des résultats de recherche dans les milieux professionnels et dans la communauté scientifique.

2. OBJETS DE RECHERCHE DU CRIÉSÉ

2.1 Les principes fondateurs du CRIÉSÉ

Le CRIÉSÉ constitue une organisation universitaire de recherche en éducation qui s'est construite et développée en ayant pour objectif et pour perspective de contribuer à la structuration de la recherche en éducation au Québec et à l'accroissement de la lisibilité interne et externe de ses recherches au sein de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke. La thématique de l'intervention éducative (IÉ) a constitué l'élément fondateur et fédérateur des travaux des membres du regroupement scientifique, et alimente encore aujourd'hui les réflexions menées au sein du CRIÉSÉ. Le construit d'IÉ, investigué à la fois sous les angles empirique, opérationnel, pragmatique et conceptuel, est emblématique de l'histoire du Centre de recherche et porteur de son identité. Pour sa part, l'intervention socioéducative (ISÉ), objet de recherche central pour plusieurs membres du CRIÉSÉ, correspond à la réalité des institutions de formation de la société québécoise d'aujourd'hui.

2.2 *Le CRIÉSÉ et ses orientations scientifiques*

L'étude de l'IÉSÉ, conçue en tant que "praxis située" par l'entremise de divers dispositifs de médiation, est réalisée par l'articulation de ses fondements et de ses pratiques, définissant ainsi les deux orientations de la thématique du CRIÉSÉ.

Orientation 1 - L'IÉSÉ sous l'angle des fondements

Orientation 2 - L'IÉSÉ sous l'angle des pratiques

Celles-ci facilitent l'interaction dynamique entre les milieux de la recherche et de la pratique de façon à « mutualiser leurs efforts autour de la finalité praxéologique de "savoir pour agir / agir pour savoir" [...] qui dessine le contour d'un espace commun indispensable à la fécondité des connaissances produites de part et d'autre » (Le Bossé, 2008, p. 160).

Dans le vaste champ scientifique concerné par les pratiques éducatives, le CRIÉSÉ prend pour objet plus précisément l'étude des pratiques éducatives et socioéducatives en contexte scolaire. Il s'agit des pratiques professionnelles des enseignants, des pratiques professionnelles des formateurs d'enseignants et des autres acteurs agissant en relation directe avec l'enseignement ou la formation à l'enseignement. Nous qualifierons ces différentes pratiques de l'expression générique de "pratiques enseignantes". Nous pouvons définir la pratique enseignante comme « l'ensemble des actions finalisées posées par des personnes mandatées, motivées et légitimées en vue de poursuivre dans un contexte institutionnellement spécifique les objectifs éducatifs socialement déterminés, en mettant en place les conditions les plus adéquates possible pour favoriser la mise en œuvre par les élèves des processus d'apprentissage appropriés » (Lenoir, Larose, Deaudelin, Kalubi et Roy, 2002, p. 5).

3. AXES DE RECHERCHE DU CRIE

Transversaux à ces orientations, deux axes de recherche permettront l'opérationnalisation et la production de savoirs. Les pratiques et leurs fondements seront étudiés par les dispositifs de médiation suivants.

Axe 1 – L'analyse des dispositifs pédagogiques, didactiques, technologiques et partenariaux soutenant la mise en œuvre de l'IÉSÉ

Faisant appel à la complémentarité de méthodes qualitative et quantitative issues de diverses disciplines (psychologie, sociologie, anthropologie, etc.) en tant que réponse instrumentale à la complexité.

Axe 2 – L'analyse des contextes de formation visant la professionnalisation dans les métiers relationnels concernés par l'IÉSÉ

Visant l'enrichissement du patrimoine scientifique en éducation par l'analyse des situations de déploiement de l'IÉSÉ et par la critique et la restructuration des savoirs issus de la pratique (représentations sociales réifiées).

4. RÉGIME ADMINISTRATIF

Le CRIÉSÉ forme un regroupement de recherche au sein de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke. Il est soumis aux politiques et aux règlements de cette institution universitaire.

5. MEMBRES

5.1 Catégories de membres

Le CRIÉSÉ comprend différentes catégories de membres : des membres réguliers, des membres associés, des membres invités, des membres étudiants, des membres stagiaires et des membres employés.

5.2 Processus d'adhésion au CRIE des membres réguliers

La professeure candidate ou le professeur candidat qui désire devenir membre régulier ou associé du CRIÉSÉ adresse une demande d'adhésion à la directrice ou au directeur qui la soumet au Bureau de direction pour vote à la majorité simple des membres présents. Une fois l'approbation de la demande d'adhésion entérinée, le directeur ou la directrice du centre transmet l'information en assemblée statutaire des membres pour approbation et nomination.

La demande comporte un *curriculum vitae* mis à jour et la justification d'un engagement dans une activité de recherche pertinente aux orientations et à la programmation du Centre de recherche.

5.3 Caractéristiques des différentes catégories de membres

5.3.1 Membres réguliers

Les chercheuses et les chercheurs membres réguliers du Centre de recherche sont nommés pour trois (3) ans par l'assemblée statutaire sur proposition du Bureau de direction. Ils collaborent directement et étroitement à la réalisation des objectifs et des activités du Centre de recherche.

Est admissible à titre de chercheuse ou de chercheur membre régulier du Centre de recherche toute professeure chercheuse et tout professeur chercheur qui :

- adhère à la mission et aux fonctions du Centre de recherche, ainsi qu'aux orientations et aux objectifs de recherche que ce dernier privilégie;
- est activement engagé en recherche dans le domaine de recherche du Centre de recherche;
- sollicite son adhésion comme chercheuse ou chercheur membre du Centre de recherche et en accepte les statuts et règlements;
- est accepté par la majorité simple des membres du Bureau de direction.

Les chercheuses et les chercheurs membres réguliers du Centre de recherche conservent leur appartenance universitaire, facultaire et départementale et ils répondent de toutes leurs activités académiques à leur directrice ou à leur directeur de département et à leur doyenne ou à leur doyen de la faculté à laquelle ils appartiennent.

5.3.1.1 Membres réguliers

Sont membres réguliers les chercheuses et les chercheurs qui :

- soumettent des demandes de subventions de recherche ou de commandites de façon régulière et qui obtiennent des subventions de recherche ou de commandites de façon régulière;
- consacrent au moins 50 % de leurs activités de recherche à des travaux qui s'inscrivent au sein des orientations et activités scientifiques du CRIÉSÉ;
- publient de façon régulière des écrits scientifiques (livres, articles, rapports, etc.), dont la plupart sont évalués par des comités de pairs;
- présentent de façon régulière des communications dans le cadre de séminaires, de colloques ou de congrès aux niveaux régional, provincial, national et international;
- encadrent des étudiantes et étudiants des deuxième et troisième cycles dans leur(s) champ(s) d'expertise reconnu(s);
- collaborent activement et de façon régulière aux diverses activités de recherche – incluant la diffusion des résultats – et de formation initiées par le Centre de recherche.

Pour devenir membre régulier, un membre doit s'acquitter de toutes ces responsabilités. Leur dossier est soumis tous les trois (3) ans à une évaluation par un comité de pairs issu du Bureau de direction du CRIESE.

Cesse de faire partie du Centre de recherche tout membre régulier qui remet sa démission par écrit à la directrice ou au directeur ou qui ne remplit plus les conditions d'admissibilité. Le Bureau de direction statue sur les demandes de démission des membres réguliers et des membres associés. Après consultation du comité de pairs chargé de l'évaluation des membres, le Bureau de direction peut se prononcer et voter à la majorité simple des membres présents sur le changement de statut ou la radiation d'un membre professeur ou professeure comme membre du CRIÉSÉ Le Bureau de direction doit justifier sa décision et transmettre l'information à l'ensemble des membres réguliers lors d'une assemblée statutaire.

5.3.2 Autres catégories de membres

5.3.2.1 Membres associés

Le CRIÉSÉ entend favoriser des collaborations interuniversitaires tant sur les plans québécois, canadien qu'international. À cet égard, des chercheuses et des chercheurs de l'Université de Sherbrooke et d'autres universités peuvent devenir membres associés Québécois, Canadiens ou internationaux du Centre de recherche.

Toute chercheuse et tout chercheur collaborant régulièrement avec des chercheuses et des chercheurs membres réguliers du Centre peut être nommé "membre associé" s'il est accepté par la majorité simple des membres du Bureau de direction.

Une chercheuse ou un chercheur associé peut, sur invitation de la directrice ou du directeur du Centre de recherche, participer aux réunions du Centre de recherche, sans droit de vote cependant.

5.3.2.2 Membres invités

Un membre invité est une chercheuse ou un chercheur qui effectue un séjour de durée limitée au sein du Centre de recherche. Il participe aux différentes activités de recherche du Centre.

5.3.2.3 Membres étudiants

Un membre étudiant est une étudiante ou un étudiant qui prépare un mémoire ou une thèse sous la direction ou la codirection d'un membre régulier du Centre de recherche. Ce mémoire ou cette thèse s'inscrit dans les orientations et dans le programme scientifique du Centre de recherche. Le membre étudiant est également inscrit dans un programme de formation à la recherche de l'Université de Sherbrooke ou de l'université dont fait partie le membre professeur. Il participe aux différentes activités de recherche du Centre.

5.3.2.4 Membres stagiaires

Un membre stagiaire est une personne qui effectue un séjour de durée limitée à valeur formative au sein du Centre de recherche. Cette catégorie comprend les boursiers et les stagiaires postdoctoraux, ainsi que les étudiantes et les étudiants qui sont encadrés par un membre régulier et qui ne sont pas inscrits à l'Université de Sherbrooke. Le membre stagiaire participe aux différentes activités de recherche du Centre.

5.3.2.5 Membres employés

Un membre employé est une personne qui travaille comme employé au sein du Centre de recherche. Cette catégorie comprend les commis, techniciens et les professionnels de recherche, ainsi que le personnel de secrétariat. Les membres employés réguliers participent aux réunions de l'Assemblée statutaire.

6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le CRIÉSÉ comprend, un Bureau de direction scientifique, une Assemblée statutaire, une directrice ou un directeur.

6.1 *Bureau de direction scientifique du CRIÉSÉ*

6.1.1 *Fonctions et mandat*

Le Bureau de direction scientifique du CRIÉSÉ aide la directrice ou le directeur à assurer la direction scientifique du Centre de recherche, en assumant toute tâche relative au développement et au bon fonctionnement scientifique du Centre que la directrice ou le directeur lui demande d'accomplir.

6.1.2 *Composition et organisation du Bureau de direction scientifique du CRIÉSÉ*

Le Bureau de direction scientifique du CRIÉSÉ est composé de membres réguliers après évaluation du dossier scientifique et examen du degré d'investissement dans le fonctionnement et le développement du centre. Il est organisé pour soutenir le développement des axes scientifiques du CRIÉSÉ. La responsabilité de chacun des deux axes est assurée par un responsable d'axe.

6.2 *Responsable d'un axe scientifique*

6.2.1 *Fonctions et mandat*

Sous l'autorité du directeur ou de la directrice du CRIÉSÉ, les responsables d'un axe scientifique animent l'un des deux axes scientifiques constitutifs de la plate-forme scientifique du CRIÉSÉ. Il ou elle est chargé(e) notamment de :

- développer les travaux de recherche liés à l'axe scientifique dont ils ou elles assurent le *leadership*;
- assurer le développement d'activités scientifiques reposant sur une collégialité d'opérationnalisation des tâches;
- valoriser la diffusion des productions scientifiques constitutives de cet axe;
- renforcer le développement de l'axe en étroite synergie avec le développement de la thématique centrale du CRIÉSÉ;
- promouvoir l'évolution scientifique de l'axe au regard des nouveaux savoirs en sciences de l'éducation;
- promouvoir et soutenir la publication des travaux de recherche de cet axe dans des revues scientifiques internationales.

6.2.2 *Critères d'admissibilité*

Le ou la responsable d'un axe scientifique est un professeur ou une professeure de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, membre régulier du CRIÉSÉ.

6.2.3 *Désignation*

Le ou la responsable d'un axe scientifique est nommé par le Bureau de direction sur proposition de la direction du CRIÉSÉ.

6.2.4 *Durée du mandat*

Le mandat du responsable d'un axe scientifique est de trois (3) ans et il est renouvelable. Le directeur ou la directrice du CRIÉSÉ peut mettre un terme au mandat du responsable scientifique d'un axe après consultation du Bureau de direction.

6.3 *Assemblée statutaire des membres*

6.3.1 *Mandat*

L'Assemblée statutaire des membres a pour mandat :

- d'adopter, les états financiers et les prévisions budgétaires;

- de conseiller la directrice ou le directeur et le Bureau de direction—du Centre de recherche sur les activités, les besoins et l'utilisation des ressources du Centre de recherche pour la recherche et l'enseignement;
- de conseiller aussi celui-ci ou celle-ci sur la gestion du budget et des affaires courantes.

L'Assemblée se donne des règles et statuts de fonctionnement.

6.3.2 Composition

L'Assemblée statutaire des membres se compose :

- Des membres réguliers du CRIÉSÉ;
- Des représentants élus des étudiants du CRIÉSÉ;
- Des membres employés réguliers du CRIÉSÉ.

6.3.3 Fréquence des réunions

L'Assemblée statutaire des membres se réunit au moins deux (2) fois l'an sur convocation de la directrice ou du directeur du Centre de recherche ou de trois (3) de ses membres.

6.3.4 Quorum

Pour obtenir le Quorum lors d'Assemblée statutaire, il faut le tiers des membres réguliers du CRIÉSÉ. Ce dernier est composé de 16 membres réguliers, prendre la partie entière qui se rapproche du tiers donc la présence de 5 membres réguliers est requis.

Ne font pas partie du calcul du *quorum* les membres qui demeurent à l'extérieur du Québec ou qui sont retenus à l'extérieur du Québec, ainsi que les membres qui sont empêchés de participer à la réunion par la maladie ou par toute autre cause de force majeure.

6.3.5 Procès-verbaux

Un procès-verbal de chaque réunion est effectué et archivé.

6.4 Directrice ou directeur du Centre de recherche

6.6.1 Fonctions et mandat

La directrice ou le directeur assure la direction générale, administrative et scientifique du Centre de recherche, notamment :

- la présidence et l'animation du Bureau de direction scientifique, et celle de l'Assemblée statutaire des membres;
- la mise en application du plan de développement scientifique défini par le Bureau de direction scientifique, adopté, par l'Assemblée statutaire des membres;
- la délégation, en accord avec l'Assemblée statutaire des membres, des différentes responsabilités reliées aux activités de recherche et de formation du Centre de recherche;
- la coordination des activités reliées à la gestion des différentes activités scientifiques, dans le respect des orientations générales de recherche du Centre de recherche et de la spécificité de chaque recherche et en coordination avec les responsables d'axes;
- la préparation du budget et du rapport annuel, en collaboration avec les chercheuses et les chercheurs membres du Centre de recherche;
- l'administration du budget et la gestion des ressources mises à la disposition du Centre de recherche;
- la représentation du Centre de recherche auprès des milieux internes et externes et la mise en œuvre des démarches nécessaires à la promotion, au développement et au rayonnement du Centre de recherche.

6.6.2 Critères d'admissibilité

La directrice ou le directeur du Centre de recherche est un professeur ou une professeure de l'Université de Sherbrooke et est membre régulier du Centre de recherche.

6.6.3 Désignation

La direction du CRIÉSÉ est proposée par les membres du Bureau de direction du Centre de recherche et est nommée après vote (à la majorité simple des membres) en Assemblée statutaire des membres du CRIÉSÉ.

6.6.4 Durée du mandat

Le mandat de la directrice ou du directeur du Centre de recherche est de trois (3) ans et il est renouvelable.

7. ADMINISTRATION DES CONTRATS, SUBVENTIONS ET COMMANDITES

Les différents contrats, subventions et commandites sont administrés par l'Université à laquelle appartient la chercheuse ou le chercheur. Cette administration se fait selon les règles en vigueur dans cette université.

Les différents contrats, subventions et commandites identifiés au CRIÉSÉ sont administrés par l'Université à laquelle appartient la chercheuse ou le chercheur, directrice ou directeur du Centre. Cette administration se fait selon les règles en vigueur dans cette université.

Pour plus d'information, s'adresser au :

Centre de recherche sur l'intervention éducative et socioéducative (CRIÉSÉ)
 Faculté d'éducation
 Université de Sherbrooke
 2500, boul. de l'Université
 Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone: (819) 821-8000 (poste 61091 ou 61388)
 Télécopieur: (819) 829-5343
 Site Web: <http://www.criese.ca>

© CRIÉSÉ — décembre 2012